

COMMUNIQUE

Centres d'Accueil Mutualisés (CAM) – 18/03/2020

Afin de garantir l'accessibilité aux soins pour les personnes touchées par une forme grave du Coronavirus, il est essentiel de prévoir dans la durée un accueil des enfants des personnels soignants dans des Centres d'Accueil Mutualisés.

1. Qu'est-ce qu'un Centre d'Accueil Mutualisé (CAM) ?

Un CAM est un bâtiment scolaire, une école primaire sur un seul site ou un collège qui permet d'accueillir dans de bonnes conditions des enfants d'âge primaire ou scolarisés habituellement dans un collège du département.

Le réseau des CAM est défini par la DSDEN 28 en lien avec les collectivités locales pour permettre de garantir des conditions d'accueil satisfaisantes, notamment en matière d'entretien.

La liste des CAM ouverts sera communiquée aux directeurs d'école et disponible sur la page d'accueil du site Internet de la DSDEN. Les coordonnées des CAM, adresse électronique et numéro de téléphone seront également disponibles. Les informations sur le CAM du secteur seront également disponibles via l'école habituellement fréquentée.

2. Quels sont les enfants qui peuvent être accueillis ?

Les enfants de 3 à 16 ans des personnels réquisitionnés (1 ou 2 parents) sont pris en charge par l'équipe enseignante volontaire lorsqu'ils se présentent à l'école ou au collège.

Les parents devront préciser également les jours auxquels ils pensent avoir besoin de bénéficier du service d'accueil.

Les élèves sont regroupés par 4 avec un adulte dans une salle suffisamment grande pour respecter les gestes barrières garantissant la sécurité de tous.

3. Quels sont les personnels qui assurent cet accueil ?

Le directeur de l'école ouverte ou un enseignant volontaire assure la coordination de l'accueil des élèves dans le CAM. Cette mission peut être assurée par différents personnels enseignants sous forme de permanence.

Les enfants sont accueillis conjointement par des personnels des collectivités et de l'éducation nationale volontaires. Ces enseignants volontaires pourront être sollicités pour intervenir dans leur école habituelle ou dans une école proche de leur domicile.

Afin de garantir un accueil de qualité, une liste d'enseignants volontaires a été constituée. **A ce jour, ce sont près de 400 enseignants qui ont signalé leur disponibilité pour contribuer à l'effort dans la gestion de la crise sanitaire.**

4. Quels services périscolaires ?

Les services de l'Education Nationale avec le soutien de la préfecture assurent la mise en place des services périscolaires complémentaires permettant l'accueil des enfants des personnels réquisitionnés.

PJ : la liste des CAM du département d'Eure-et-Loir

La liste des CAM est consultable sur le site de la DSDEN 28 et sur le compte twitter dsden28

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer
dans son coude



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades



Porter un masque quand
on est malade